

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 5

Artikel: D'un dépôt fédéral de la guerre [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 5.

Lausanne, le 1^{er} Mars 1865.

X^e Année.

SOMMAIRE. — D'un dépôt fédéral de la guerre (*suite*). — Des nouvelles armes à feu portatives (avec planche, *suite*). — Bibliothèque militaire fédérale (*correspondance*). — Nouvelles et Chronique.

D'UN DÉPOT FÉDÉRAL DE LA GUERRE.

(*Suite.*)

5. *Communications militaires. Statistique des moyens de transport.* (¹)

Cet objet est d'une importance particulière et, pour les travaux préparatoires de l'état-major général, des relevés exacts des communications existantes, des tableaux et des cartes d'étapes sont du plus urgent besoin.

Le bureau topographique lui-même ne possède pas de levés réguliers sur une partie notable de la Suisse, dans laquelle se trouve surtout comprise une partie de la Suisse occidentale, très importante militairement parlant.

Un des premiers travaux du dépôt de la guerre doit être de se procurer, dans toutes les Directions cantonales des travaux publics, les matériaux sur l'état actuel des réseaux de routes, et de faire lever des copies :

- 1^o pour préparer les corrections nécessaires à l'atlas topographique et
- 2^o dresser les tableaux exacts et les cartes d'étapes à l'usage de l'état-major général.

(¹) Très-bon chapitre; vrai travail d'état-major, et qui, bien fait et complet, pourrait être des plus précieux.

Un travail que le dépôt de la guerre doit tenir au courant chaque année est la statistique des moyens d'exploitation des chemins de fer et de la navigation à vapeur.

6. *Examen des publications militaires. Travaux sur les opérations militaires contemporaines. Histoire militaire.*

Il n'y a pas de doute que parmi les officiers d'état-major fédéral il ne s'en trouve plusieurs qui, en dehors du service, se livreraient avec intérêt à des travaux militaires, dès qu'on leur en offrirait les moyens et les matériaux.

Le dépôt de la guerre livrerait à ceux des officiers qui s'y intéressent les matériaux utiles et recevrait en retour un rapport.

On comprend de quelle utilité ces études seraient, tant pour ceux qui s'y livrent que pour les collections et le système militaire en général.

7. *Les collections sur l'histoire militaire.*

En ce qui concerne la collection sur l'histoire militaire (suisse), le dépôt de la guerre devra, pour le moment, se borner à enrichir les archives de documents, aussi souvent que l'occasion s'en présentera, et à s'en remettre pour les études spéciales à l'activité des officiers. (1)

Il existe dans les archives des cantons un grand nombre de documents historiques militaires. Là où cela peut avoir lieu, le dépôt de la guerre devrait en faire l'acquisition ; puis, les travaux volontaires offrent un moyen d'enrichir la collection fédérale, en ce qu'il se trouvera facilement des officiers qui, étant munis d'une recommandation du Département, auront accès dans les archives de leur canton pour y prendre des extraits, des copies, et, en général, s'y livrer à des travaux sur l'histoire militaire. Ce dépouillement au profit du dépôt de la guerre ne serait pas si difficile à organiser.

8. *Communications réciproques entre le dépôt de la guerre et les bureaux du génie et de l'artillerie.*

Des communications réciproques sont nécessaires entre le bureau du génie et le dépôt de la guerre.

(1) Nous sommes d'un avis diamétralement opposé ! Un des travaux réellement importants du dépôt, et auquel il doit s'attacher spécialement, c'est de reconstituer l'histoire militaire nationale, œuvre de longue haleine, qui demande des recherches avec esprit de suite, de la persévérance, et ne peut pas être laissée seulement à la bonne volonté individuelle si l'on veut arriver à quelque chose de sérieux. Il faudra fouiller les archives cantonales depuis le 13^e siècle, d'après un programme déterminé. On pourra sans doute faire appel à l'appui privé ; mais il faut plus encore.

Il faut que le bureau du génie possède en original ou en copie tous les plans relatifs aux fortifications, et il ne peut pas convenir au Département militaire, lorsqu'il n'a pas ces plans sous la main, de devoir les faire venir, cas échéant, du bureau du génie.

Jusqu'à présent cet inconvénient est tel qu'une partie des plans se trouve chez l'Inspecteur du génie, et l'autre aux archives militaires, sans qu'il en existe de copie.

De plus, les collections destinées à l'usage de l'état-major général doivent nécessairement posséder les plans de fortifications qui sont importants pour les dispositions tactiques de la défense.

Le bureau d'artillerie doit posséder, d'une part, les plans de places de tir et de manœuvres d'artillerie ; d'autre part, les plans de détail et les cartes de places d'armes fédérales fortifiées ; les plans de détail lui sont nécessaires pour disposer l'artillerie de défense dans les fortifications, et il a besoin des plans topographiques nivélés pour l'appréciation des distances et des différences de niveau entre les positions de notre artillerie et celle de l'ennemi.

Le dit bureau ne possède pas de personnel, ni pour copier ce qui existe, ni pour procurer ce qui manque.

Des communications réciproques, soit en vue de compléter les archives militaires centrales, soit pour les besoins des bureaux du génie et d'artillerie, peuvent aussi être désignées comme faisant partie de la tâche du dépôt. (¹)

9. *Travaux spéciaux des officiers du génie.*

Les officiers du génie (ou artillerie) travaillant au bureau d'état-major ne forment pas une section spéciale ; ils s'occupent des mêmes objets que les officiers d'état-major général, et aussi de ceux qui concernent leur arme.

Les officiers du génie seraient spécialement chargés, parmi les tra-

(¹) Ces communications entre les quatre bureaux donneraient une paperasserie sans fin. Pourquoi ne pas réunir à Berne les trois bureaux du génie, de l'artillerie et du dépôt ? Les deux premiers ont déjà maintenant tellement d'archives et de collections qui pourraient être utiles à tous que leur véritable place serait au siège du gouvernement fédéral. On ne peut en tout cas pas les laisser nomades, à la suite de la personne d'un inspecteur libre de se fixer où bon lui semble, et pouvant changer tous les trois ans. La réunion de toutes ces archives, divisées en trois sections, formerait le dépôt de la guerre. Il aurait un chef supérieur, plus un sous-chef à la tête de chaque section. Celui d'état-major serait le bibliothécaire et pourrait être pris à la rigueur, une fois les travaux de mise en train passés, parmi les employés actuels de la chancellerie. Le chef de la section du génie serait naturellement le secrétaire du bureau du génie ; pour l'artillerie idem. Il n'y aurait donc pas de grandes dépenses nouvelles.

vaux que nous venons d'énumérer, de ceux qui exigent des dessins et des plans, et dans les reconnaissances des levés qui se font avec des instruments.

Un travail spécial pour les mêmes officiers serait de réunir les matériaux qui se trouvent entre les mains des autorités civiles. Ainsi, la connaissance des fleuves est essentielle pour bien apprécier le pays au point de vue topographique militaire.

Les autorités cantonales et les sociétés de chemins de fer possèdent de riches matériaux en plans et profils qu'ils ont fait établir pour la correction de fleuves et pour les tracés des voies ferrées. Ces matériaux, essentiels pour le bureau du génie et le bureau d'état-major, pourront être acquis au dépôt de la guerre en les faisant copier par des officiers du génie.

Nous désignerons encore comme incombant aux officiers du génie les travaux suivants :

Levés des contrées environnantes des places d'armes fortifiées ;

Levés des terrains de manœuvre des places d'armes servant d'écoles militaires et de rassemblements de troupes ;

Levés des points stratégiques importants ;

Levés des champs de bataille pour des travaux historiques militaires.

Plusieurs de nos positions fortifiées ne possèdent pas les plans topographiques qui doivent servir de plans généraux de situation des environs, et surtout exprimer les rapports en relief et les distances entre les lignes de feu des ouvrages et le terrain extérieur à battre, ainsi que les rapports entre les positions probables de l'artillerie ennemie et l'espace intérieur des ouvrages.

Ces données sont suffisamment procurées par des levés à $1/10,000$ à courbes équidistantes à 5^m, sur une étendue de 3 à 4 kilomètres de rayon.

Ce travail est urgent dans ce sens qu'il doit servir de base à un travail important qui est celui de l'examen de nos places d'armes fortifiées au point de vue des armes rayées qui ont été introduites dans toutes les armées.

Les levés topographiques qui seront nécessaires devront être faits soit par le bureau de l'Inspecteur du génie, soit par le dépôt de la guerre.

Dans ce dernier cas, il sera effectué par des officiers du génie commandés à cet effet au bureau d'état-major.

Les triangulations qui seront nécessaires seront opérées par un

officier expérimenté et les levés de détail par des aspirants du génie ou par des officiers nouvellement brevetés. (1)

Il serait peut-être dans l'intérêt du corps du génie que l'on posât pour condition de l'obtention d'un brevet d'officier d'avoir opéré le levé d'une certaine étendue des environs d'une de nos places d'armes.

Aussitôt que ces premiers travaux qui sont les plus urgents, auraient été achevés, le même personnel pourrait être employé à opérer les levés des positions stratégiques reconnues comme telles, puis entreprendre les levés moins pressants des terrains de manœuvres, et enfin des champs de bataille sur territoire suisse pour un travail historique militaire.

Le résultat de ces levés sera :

- 1^o Un atlas des environs des places d'armes fortifiées à $1/10,000$ et à 5 mètres d'équidistance ;
- 2^o Un atlas des positions stratégiques les plus importantes, à la même échelle ;
- 3^o Une collection des plans imprimés des places d'armes fédérales et des terrains de manœuvres ;
- 4^o Un atlas historique des anciens champs de bataille et des opérations militaires ayant eu le territoire suisse pour théâtre.

10. *Mémoire pour l'attaque et la défense des places d'armes fortifiées.*

Ces mémoires devront occuper dans les archives de la défense nationale une place encore vide pour le moment.

Pour combler cette lacune, les matériaux spécifiés sous n° 9 sont indispensables.

Il serait difficile de préciser une étude qui soit aussi instructive pour les officiers du génie que nécessaire pour les préparatifs de défense nationale.

Ces travaux sont, il est vrai, du domaine du bureau du génie, mais nous les citons ici pour mentionner une lacune qui existe dans les archives militaires et qui devra être comblée.

(1) Ici nous demandons la permission d'ouvrir une parenthèse pour établir, par un exemple de raisonnement, le bien fondé d'une de nos précédentes annotations. Le message veut un *officier expérimenté* pour les travaux de triangulation, tandis qu'il livre l'élaboration de mémoires importants (sur la défense nationale) à des écoliers. Les uns et les autres de ces travaux demandent des officiers expérimentés. Pour tous deux les erreurs sont fatales. Seulement la triangulation, affaire de science exacte, met mieux en évidence aux yeux de tous la conséquence des erreurs. Baser des travaux d'état-major, et peut-être des opérations sur un premier mémoire provenant du dépôt de la guerre entendu dans l'esprit du message, pourrait amener des conséquences bien plus déplorables encore que de baser un croquis topographique sur une fausse triangulation.

Il sera établi chaque année un plan des travaux à exécuter pour le bureau d'état-major.

Nous donnons ci-après le plan qui pourrait être fixé pour l'année 1865, soit afin de faire bien saisir la mise en œuvre de l'institution, soit afin de servir de base au budget qui ne variera pas d'une manière sensible, au moins dans les premières années, ce qui permettra à l'Assemblée fédérale d'apprécier la portée financière de la création. Il sera procédé de même pour la section topographique.

(*A suivre.*)

DES NOUVELLES ARMES A FEU PORTATIVES.

(*Suite.*)

L'on en était là, lorsque les innovations pleines de génie du capitaine Delvigne vinrent apporter une révolution complète dans l'armement de l'infanterie, en permettant de généraliser l'emploi des armes rayées. A partir de ce moment les inventions, les essais, les perfectionnements se succèdent, un progrès en amène un autre, les puissances et les nations cherchent à se surpasser les unes les autres et, en trente ans, le fusil d'infanterie fait plus de progrès, au point de vue de la précision, qu'il n'en avait fait en quatre siècles.

Cet esprit de recherche devait se porter aussi sur les moyens d'arriver à un chargement simple et sûr par la culasse, et l'on voit, en effet, les systèmes et les essais se multiplier d'année en année. En Angleterre et en Amérique les inventions se succèdent, la Prusse et la Suède expérimentent pour leur compte et introduisent les premières chez leurs troupes des armes de cette espèce ; la Russie fait faire, à grands frais, des essais très complets et très sérieux.

Il faudrait des volumes pour décrire tous les systèmes proposés depuis vingt ans, des pages pour citer seulement les noms des inventeurs.

Aujourd'hui que le fusil d'infanterie a atteint ce que l'on peut regarder comme un maximum d'efficacité dans ses conditions actuelles, la question du chargement par la culasse se pose nécessairement comme le moyen d'augmenter encore cette efficacité.

Des tentatives dont l'on affirme la réussite, la conviction que les difficultés techniques peuvent être surmontées grâce aux progrès de l'industrie, l'introduction déjà opérée de plusieurs armes de guerre construites d'après ce principe attirent, plus que jamais, sur cette question, l'attention des hommes spéciaux, et, s'ils ne sont pas tous d'avis qu'elle ait déjà trouvé sa solution, il en est peu qui nient qu'elle